

# APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

---

## Inscription au sein du Groupe de Travail de l'AFIGESE Groupe de Travail « Dettes »

---

### 1. Contexte de l'appel à manifestation d'intérêt

L'AFIGESE organise de manière régulière dans le cadre de ses activités des réunions de Groupe de Travail entre agents territoriaux issus des directions générales, directions adjointes, finances, management, contrôle de gestion, évaluation, ressources humaines. Le groupe de travail « Dettes » regroupe en son sein une trentaine d'agents territoriaux professionnels qui se réunissent 3 à 5 fois par an, en alternance entre des réunions en visioconférence ou en présentiel. L'objectif de ce groupe, comme l'ensemble des GT de notre association est de :

- partager des expériences entre professionnels ;
- s'informer sur les enjeux nationaux ;
- travailler sur des livrables.

Ce groupe de travail est renforcé par l'actualité récente : tour d'horizon financier, partage de bonnes pratiques et propositions de solutions alternatives pour stimuler les actions discrètes sur les sujets de la dette territoriale de ces dernières années. Le contexte actuel renforce ainsi le rôle du responsable de dette et trésorerie afin de :

- Proposer une stratégie d'endettement et une gestion du risque de taux en adéquation avec les contraintes de la collectivité ;
- Etre force de proposition auprès des Directions Générales des Services, des élus et soumettre des solutions de Financements innovantes ;
- Sécuriser le recours à l'emprunt par le respect de toutes les règles du CGCT pour ne pas mettre en risque la collectivité ;
- Maîtriser le risque de liquidité, le risque de taux et la trésorerie ;
- Renégocier et réaménager la dette existante ;
- Assurer des relations fortes et fréquentes avec les financeurs (banques, investisseurs, Etat) et les intermédiaires (cabinet conseil, agence de notation) de la collectivité et assurer une communication aux élus ;
- Créer des synergies avec d'autres structures collectives (telle que l'AFIGESE) pour alerter les instances nationales des problématiques de financements...

En pleine période de taux d'intérêt à la hausse, d'enjeux sociétaux et environnementaux stratégiques, d'importants besoins d'investissements, de soutien à l'économie à poursuivre, les enjeux autour de la Finance Verte seront un sujet transverse autour duquel l'expertise de professionnels sera nécessaire aux travaux du GT. L'AMI porte donc sur quatre thématiques :

- 1) Les enjeux autour d'un questionnaire RSE à destination des banques
- 2) La veille financière (réglementation, évolution juridique, charte Gissler...)
- 3) Les placements de Trésorerie des collectivités : évolutions à prévoir dans le CGCT
- 4) La soutenabilité de la dette des collectivités et la finance verte : ratios financiers et indicateurs qualitatifs (thématique des assises de l'AFIGESE)

## 2. L'appel à manifestation d'intérêt

L'AFIGESE fait le choix, à compter du mois d'avril 2022, notamment dans un souci de transparence, de se doter d'une charte des partenaires privés et également de procéder à un appel à manifestation d'intérêt pour la sélection de ses partenaires.

### a. Objet

L'appel à manifestation d'intérêt porte sur la participation aux réunions du Groupe de Travail « Dettes » de l'AFIGESE.

En cas de sélection par le jury la convention sera valable pour une durée de deux ans. Celle-ci inclut une participation aux temps d'échanges de pratiques ainsi que la participation aux différents travaux menés par le groupe.

Les Groupes de Travaux se réunissent 3 à 5 fois par an, soit en visioconférence pour des réunions de 2 à 3 heures, soit en présentiel sur la journée entière ou en demi-journée, généralement dans nos locaux à Saint-Denis.

Votre expertise sur les sujets liés à la thématique générale du Groupe de Travail permettra d'apporter une vision extérieure sur les enjeux rencontrés par les collectivités territoriales. Votre participation aux réunions devra s'accorder avec les préoccupations actuelles des territoriaux en matière financière et de gestion locale et s'inscrire dans le cadre des travaux du groupe.

La participation à ces réunions se fera avec l'accord des pilotes ainsi que les membres du groupe concerné. Il se peut que certaines réunions ou certains créneaux de ces réunions soient réservés aux adhérents de l'association.

### b. A qui s'adresse l'appel à manifestation d'intérêt

L'appel à manifestation d'intérêt s'adresse à **toute personne morale de droit privé** dont les domaines de compétences sont en corrélation avec les domaines visés par l'AFIGESE.

Une convention de partenariat sera rédigée stipulant les termes du partenariat. En effet, le partenaire sélectionné bénéficiera :

- d'un accès aux réunions du groupe de travail.
- d'un accès aux productions et travaux réalisés par ce groupe de travail.

La convention de partenariat portera sur une durée de deux ans à compter de la signature de la convention, renouvelable à l'issu d'un bilan réalisé entre les deux parties.

## 3. Modalités de candidatures et critères de sélection

L'approche intellectuelle est privilégiée par rapport à l'approche commerciale. La qualité et la pertinence du partenaire seront primordiales. C'est pourquoi votre candidature sera soumise à un jury de sélection.

Le partenaire devra désigner un référent ainsi qu'un éventuel suppléant pour le représenter lors des réunions.

### Critères de sélection

- Le jury sélectionnera les partenaires en fonction de leurs pertinences au regard des thématiques du groupe de travail ainsi que de leurs expertises sur les sujets traités.
- Les partenaires devront désigner un représentant et un suppléant maximum.

- Les partenaires devront veiller à ce que leurs représentants occupent des fonctions en lien avec les domaines d'activités de l'AFIGESE, afin d'apporter au groupe une expertise métier.
- Le jury sélectionnera des partenaires qui disposent d'un champ d'action et d'une envergure nationale.
- Les partenaires devront s'engager à respecter la [charte des partenaires privés](#) et à participer aux travaux et à l'élaboration des livrables menés par le groupe.

#### **4. Durée de l'appel à manifestation d'intérêt**

L'appel à manifestation d'intérêt porte sur une durée de deux ans à compter de sa date de diffusion. Ainsi, dans cette période, tout organisme a la possibilité d'envoyer sa candidature. Le jury s'engage à se réunir régulièrement afin de statuer sur la recevabilité de la candidature.

#### **5. Processus et calendrier**

En tant que candidat, vous devrez présenter une note permettant au jury d'évaluer la pertinence de votre candidature au regard des critères souhaités. La note devra contenir :

- Une présentation synthétique de votre organisme
- Les noms et fonction du représentant et de son éventuel suppléant.

Les candidatures sont à envoyer à l'adresse mail [c.peduzzi@afigese.fr](mailto:c.peduzzi@afigese.fr).

#### **6. Vos interlocuteurs**

Pour toute question, contactez :

Camille PEDUZZI, chargé de mission : c [.peduzzi@afigese.fr](mailto:.peduzzi@afigese.fr) ou 02 28 25 45 15

Leslie MAGNAN, secrétaire générale : [l.magnan@afigese.fr](mailto:l.magnan@afigese.fr) ou 02 28 25 45 15